

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2026

Présents : Jérôme VEYRAT, maire ; Joseph GUARDIOLA, Sabine ROUVIERE, Charly BERNON, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Morgan BRUNEL, Marie-Aude PFEIFFER, Antoine DELGADO, Nathalie POMMET, Grégory PUECH, Jennifer LACROIX, Sylvain JOOSSEN, Cécile RIBIERE conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurence ANDRÉ (procuration à Jérôme VEYRAT)
Franck TICHADOU (procuration à Antoine DELGADO)

Sabine ROUVIERE a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

S. JOOSSEN indique que la réponse à sa question concernant l'association Dynamis (des brochures d'informations ont-elles été transmises au secrétariat de mairie comme dans d'autres communes ?) n'apparaît pas clairement sur le PV. Le maire répond que le PV sera complété (pas de brochures données au secrétariat de mairie).

Le PV de la séance du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION TÉLÉASSISTANCE

Il est proposé de renouveler la convention de téléassistance avec « Bonjours - Groupe Présence 30 » afin de poursuivre le développement du service de téléassistance pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

La participation communale reste fixée à 2€/mois par bénéficiaires pour ceux qui le souhaitent (sauf si d'autres aides couvrent totalement l'abonnement bien sûr).

3. CONSEIL INTERCOMMUNAL DES ENFANTS

À l'initiative de la commune de St Laurent La Vernède, il est proposé de créer un conseil intercommunal des enfants avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Antoine DELGADO présente le conseil intercommunal des enfants :

➤ **Cette instance consultative aura pour objectifs :**

- De permettre aux enfants du RPI d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour leur collectivité ;
- De réfléchir avec eux aux améliorations pour le territoire, afin d'enrichir la politique jeunesse par leurs contributions ;
- D'obtenir leurs points de vue sur les dossiers de la collectivité (déplacements, loisirs, culture, cadre de vie) ;
- De sensibiliser les enfants à la citoyenneté, à la responsabilité et à l'autonomie.

➤ **Composition :**

- Le Conseil sera constitué d'élèves des classes de CE2 et CM1, résidant dans l'une des communes. La composition respectera les règles de mixité filles-garçons.

➤ **Fonctionnement :**

- Les réunions seront animées par des personnes ayant des qualités pédagogiques reconnues : enseignants en activité ou retraités, formateurs institutionnels ou toute personne compétente en animation éducative.
- Les enfants conseillers peuvent formuler des propositions, avis ou projets portant sur des thématiques communes : environnement, culture et sport, solidarité, cadre de vie et projets inter-communaux ou événements partagés.

Les propositions du Conseil sont présentées aux Conseils municipaux des communes pour examen.

➤ **Comité de pilotage :**

Un comité de pilotage sera institué. Il sera chargé d'organiser les travaux du conseil intercommunal des enfants, d'accompagner les projets et d'assurer le lien avec les communes. Il sera composé de représentants :

- Des communes,
- Du SIRPVT,
- De l'association de parents d'élèves (APE),
- Des enseignants du RPI.

Antoine DELGADO et le maire ont rencontré les maires des communes du RPI. Ils sont tous favorables à cette initiative. Une délibération commune sera prise par chaque conseil municipal pour lancer le conseil intercommunal des enfants à la fin du mois de septembre.

Antoine DELGADO sera le référent communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du conseil intercommunal des enfants tel que défini ci-dessus, avec les communes membres du RPI.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Commission Sociale : Mireille TEISSEIRE présente le document qui sera transmis dans le cadre de la mise en place de la liste des personnes vulnérables. Le maire propose de le distribuer dans chaque boîte aux lettres.
- Panneaux solaires sur des bâtiments communaux : le maire a contacté la société ENEVIE, une rencontre sur site est prévue en septembre pour faire une étude.
- Nathalie POMMET indique que les délégués au SICTOMU pourront visiter le site d'enfouissement de Bellegarde au mois de septembre.
- Le centre social de St Quentin propose 12 séances d'informatiques gratuites d'ici la fin de l'année. Des précisions seront données en septembre.
- Place des platanes : la société CLEMENÇON est venue faire un devis pour couper les branches mortes. Après inspection des arbres, M. CLEMENÇON indique que ces derniers ne sont pas malades.
- Construction sans autorisation d'urbanisme quartier Bernades (parcelle B286) : le délai accordé pour démonter la construction est dépassé, le maire va saisir le procureur de la République.
- Représentants à la commission des listes électorales : Antoine DELGADO, Marie-Aude PFEIFFER, Franck TICHADOU, Cécile RIBIERE et Sylvain JOOSSEN ont indiqué au maire qu'ils sont d'accord pour siéger à cette commission.
- Cécile RIBIERE souhaiterait que les affichages dans le couloir de la mairie soient plus accessibles notamment en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Le maire indique

qu'il n'est pas possible de laisser le couloir ouvert à toute heure, il propose que lors de la refonte du site internet, certains documents puissent être publiés.

Jérôme VEYRAT
Maire

Sabine ROUVIERE
Secrétaire de séance